



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°22/2023

ARRÊTÉ
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION À
L'OCCASION D'UNE RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivant,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation et/ou le stationnement des véhicules.

A R R Ê T E

- ARTICLE 1 :** À l'occasion du forum des associations, la commune organise une retraite aux flambeaux le samedi 9 septembre 2023 de 21h00 à 23h.
- ARTICLE 2 :** Le parcours empruntera les rues suivantes : Rue du Château, Rue de l'Église et Rue de Rochefort jusqu'au stade.
- ARTICLE 3 :** À cette occasion, la circulation sera régulée manuellement.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Angervilliers, le 05 septembre 2023

Madame le Maire,

Dany BOYER

